



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Direction générale des douanes
Division tarif douanier
Monbijoustr. 40
3003 Berne

Lausanne, le 26 février 2015
WW / ef

Initiative parlementaire : importations de viande assaisonnée

Madame, Monsieur,

Par Internet, nous avons pris connaissance de la consultation ouverte sur le rapport 10.426 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national du 10 novembre 2014.

En notre qualité d'organisation faitière de l'agriculture romande, nous souhaitons transmettre notre position.

Remarques générales

Le rapport de la Commission met bien en évidence l'évolution des importations de viande assaisonnée et les problèmes qui en débouchent pour la filière de la production carnée en Suisse. Il est cependant lacunaire puisqu'il ne recense pas les importations de viande assaisonnées de porc. Le problème de l'importation est ainsi beaucoup plus conséquent.

La correction apportée en 2010 (viande saupoudrée de grains de poivre considérée comme viande non assaisonnée) reste totalement insuffisante pour régler le problème.

Pour AGORA, la situation actuelle :

- a des effets négatifs sur les marchés de bétail de boucherie et de la viande
- est en contradiction avec les exigences élevées en matière de protection des animaux en Suisse
- déstabilise le marché de la viande et rend difficile une gestion des importations au sein de Proviande
- provoque un important manque à gagner au niveau des recettes douanières

Propositions de la majorité de la CER-N

AGORA soutient pleinement les propositions de la majorité de la CER-N qui vise à adapter les notes explicatives du tarif des douanes suisses relatives aux chapitres 2 et 16.

Le recours aux notes explicatives des douanes est appliqué avec succès dans d'autres secteurs, comme les fruits. Il apporte une sécurité du droit, sans remettre en cause les accords commerciaux internationaux. Il peut être mis en application rapidement.

AGORA ne partage pas les motifs de la minorité de la CER-N qui voit un risque pour la Suisse d'être sous le feu de la critique du système harmonisé et de différents accords. Par rapport aux enjeux et aux conséquences négatives du système actuel pour les producteurs suisses de viande, ce risque est minime. Il est aussi assez paradoxal de voir certains parlementaires minoritaires argumenter avec une déclaration correcte des produits et de voir que les mêmes parlementaires ont refusé encore récemment de renforcer les règles relatives à la déclaration des produits. La position de la minorité de la CER-N n'est donc guère crédible.

Conclusions

L'initiative parlementaire 10.426 date de 2010. Elle a passé jusqu'ici les différentes étapes législatives. Il est urgent de concrétiser la volonté politique majoritaire qui veut colmater au plus vite la brèche existante au niveau des droits de douane pour la viande assaisonnée.

En vous priant de prendre note de notre position, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AGORA
Le directeur



Walter Willener